

TRAVAUX A BREIL III

REUNION EXTRAORDINAIRE DU COMITE D'HYGIENE ET DE SECURITE DU 25 JANVIER 2009 A LA DEMANDE DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL

Les représentants CFDT-MAE dressent le constat suivant :

- La décision d'effectuer des travaux lourds et de longue durée (jusqu'au 1^{er} semestre 2010) en site occupé est une erreur ;
- Les agents sont exposés à des nuisances (sonores, thermiques...) que l'administration ne conteste pas ;
- Leur sécurité n'est pas garantie en raison de la présence d'amiante sur le site et du choix de l'administration de ne pas faire de nouveau diagnostic complet.

En conséquence et en l'absence de réponses concrètes et viables de l'administration, les représentants CFDT-MAE et des autres organisations syndicales exigent :

- L'arrêt des travaux en site occupé ;
- Un diagnostic amiante exhaustif ;
- Un plan de relogement des agents de Breil III durant toute la durée des travaux.

